### LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE PHILIPPE LE BEL

# ÉTUDE SUR LE CARACTÈRE DES RELATIONS DE LA FRANCE AVEC L'ÉTRANGER A LA FIN DU XIII° SIÈCLE

PAR

#### Frantz FUNCK-BRENTANO

#### INTRODUCTION.

PLAN DE LA THÈSE. — SOURCES.

### LIVRE PREMIER.

CARACTÈRES ET FORMES DES NÉGOCIATIONS DIPLOMA-TIQUES A LA FIN DU XIII° SIÈCLE.

### CHAPITRE PREMIER.

CARACTÈRE RELIGIEUX DE LA DIPLOMATIE AU XIII<sup>6</sup> SIÈCLE.

Le lieu où se réunissent les représentants de plusieurs puissances, où un souverain reçoit des ambassadeurs, où les traités sont promulgués d'une manière solennelle est marqué d'un caractère religieux: c'est généralement le chœur d'une église ou une chapelle, une sacristie, pour le moins une abbaye ou un palais épiscopal. — A la tête de toutes les ambassades sont placés des évêques. Quand ce n'est qu'une députation de peu d'importance, au nombre des envoyés se trouvent toujours des clercs. — Les entrevues diplomatiques sont présidées par un prélat. Cérémonies religieuses qui les accompagnent. Un chapelain est toujours attaché aux ambassades même quand elles sont uniquement composées de clercs. — Les accords sont confirmés par le serment religieux. Ce serment est très rarement prêté par les souverains eux-mêmes. Philippe le Bel ne le prêta jamais. Les femmes jurent par l'entremise d'un procureur.

Raisons du caractère religieux revêtu par la diplomatie au XIII<sup>e</sup> siècle.

### CHAPITRE II.

#### NOTAIRES ET ACTES NOTARIÉS.

Importance du rôle joué par les notaires au cours des négociations diplomatiques. Ils y représentent la « personne publique ». Les traités reçoivent une forme publique dans des transcriptions notariées. Les notaires présents dressent procès-verbaux des entrevues. Ces procès-verbaux donnent un caractère officiel aux paroles prononcées par les princes et les ambassadeurs. Les notaires sont d'ordinaire au nombre de deux, chacun représentant l'une des parties agissantes. Ils rédigent l'un et l'autre leur acte séparément. Ces actes sont généralement en latin. — Les notaires donnent une forme publique aux

déclarations faites au nom d'une puissance. Dans les circonstances solennelles ce sont eux qui font lecture des déclarations des souverains. — Les ambassades emmènent un notaire.

### and — annois and CHAPITRE III. as anyone and

#### AMBASSADEURS.

Ambassades solennelles et ambassades ordinaires.

Les ambassades solennelles sont composées de trois éléments: 1° de prélats, 2° de hauts seigneurs, 3° de chevaliers, clercs ou légistes. — Tendance de Philippe le Bel à éliminer l'élément noble: ses préférences pour les légistes.

Les députations ordinaires sont composées de clercs et

de légistes.

La composition des ambassades doit être « conforme aux besognes mues ».

Les ambassadeurs préférés de Philippe le Bel: Pierre Flotte.

### CHAPITRE IV.

## AMBASSADES.

Formes et cérémonial d'une ambassade sous le règne de Philippe le Bel; (d'après les procès-verbaux des notaires et les comptes du Trésor). et d'Angleterre. - Consission du traité de Vara-Saint

### CHAPITRE V.

LA LANGUE OFFICIELLE ET LA LANGUE DIPLOMATIQUE.

Distinction à établir entre ces deux termes. — La langue officielle est encore le latin. Les traités scellés sont en latin: nombreuses exceptions à cette règle. — La langue latine n'est cependant plus la langue diplomatique: le français la remplace déjà.

Les chancelleries étrangères rédigeant des actes concernant les rapports avec la France adoptent parfois le mode chronologique français.

### LIVRE II.

RELATIONS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE AVEC L'AN-GLETERRE DEPUIS L'ARMISTICE DE VYVE SAINT-BAVON JUSQU'A LA PAIX DE PARIS.

(1297, 9 octobre — 1303, 20 mai).

L'histoire des relations de la France avec l'Angleterre d'octobre 1297 à mai 1305 n'est autre chose que l'histoire d'un traité de paix. Dès l'origine les deux souverains souhaitèrent la paix : il fallut six années pour aplanir toutes les difficultés.

Cette histoire peut être partagée en cinq périodes.

1<sup>re</sup> PÉRIODE. — Préliminaires de l'armistice de Vyve. — Intervention du pape. — Entrevue des rois de France

et d'Angleterre. — Conclusion du traité de Vyve-Saint-Bavon (9 octobre). Philippe le Bel ne mentionne pas les Écossais au nombre de ses alliés. — Difficulté de faire observer les trèves. Mesures prises par le roi d'Angleterre. A Groningue le traité de Vyve est renouvelé et complété (23 novembre).

Disportion è établir saws ass deux termes

2º PÉRIODE. — Rôle du pape entre la France et l'Angleterre. — Négociation et conclusion du traité de Tournay (1298, janvier). La médiation du pape est acceptée par tous les belligérants (France, Angleterre, Écosse, comtes de Flandre et de Bar, confédérés de Franche-Comté). — Continuation, malgré les trèves, des luttes et déprédations entre particuliers sur terre et sur mer. Refus d'Édouard de comprendre les Écossais dans la trève. Les deux souverains s'envoient des ambassades sur cette double difficulté. Négociations; discours de Pierre Flotte, de Simon de Melun.

Comme il était convenu les belligérants envoient tous des représentants à Rome : après de difficiles négociations ils se soumettent tous à l'arbitrage du pape ; les rois de France et d'Angleterre se sacrifient réciproquement leurs alliés. Dans son prononcé Boniface VIII passe sous silence le comte de Flandre, les Écossais, le comte de Bar, les seigneurs de Franche-Comté. — Clauses de la sentence arbitrale rendue (30 juin) entre la France et l'Angleterre.

3º PÉRIODE. — Les difficultés qui s'opposent à une paix définitive subsistent: Philippe le Bel n'a pas abandonné la pensée de défendre ses alliés les Écossais; — les brigandages sur mer continuent; — question d'Aquitaine: déjà en 1294 Philippe le Bel et Édouard avaient songé à la résoudre; le mariage d'Édouard avec Marguerite de France devait en être la solution; — articles du contrat,

— ce projet qu'on se vit obligé d'abandonner en 1294 va être repris.

Négociations suivies de l'entrevue du camp d'Edimbourg (1298, 19 août). Nouvelle médiation pontificale.

— Mesures prises par les deux souverains pour assurer l'exécution de l'arbitrage du mois de juin. — Négociations dirigées par le légat du pape : traité de Montreuil-sur-Mer (1299, juin). Succès de Philippe le Bel. Jean de Bayeul est remis entre les mains du légat pontifical. Alliance des deux rois et mariage d'Édouard avec Marguerite de France suivant le contrat de 1294.

L'année 1299 marque un changement complet dans la situation de la France, vis-à-vis des autres puissances.—
Influence des évènements d'Allemagne, sur les rapports de la France avec l'Angleterre et la Papauté. — Rôle joué par les papes entre les rois de France et les empereurs : leur politique d'équilibre. — C'est uniquement à l'action des papes que doivent être attribués les échecs de rois de France dans leurs tentatives sur l'Empire.

4º PÉRIODE. — Peu d'importance des négociations qui remplissent l'année 1300. Au mois de septembre les deux rois renoncent solennellement à toute haine personnelle. Édouard se décide enfin à comprendre les Écossais dans les trêves existantes, mais il continue à ne pas vouloir les reconnaître comme alliés du roi de France (30 octobre). Intervention directe de Philippe le Bel dans les affaires d'Écosse. — Négociations et traité d'Asnières (25 décembre). L'armistice est étendu aux Écossais. Toutes les terres prises par le roi d'Angleterre en Écosse sont placées entre les mains du roi de France.

La fin de l'année 1300 marque l'apogée de la puissance de Philippe le Bel.

5° PÉRIODE. — Reprise des hostilités en Flandre et en

Écosse. Nous y trouvons, à la suite des occupations étrangères, les premières traces d'un sentiment nouveau : le patriotisme national.

Boniface VIII, qui a abandonné son rôle de pacificateur, pousse le roi d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne contre la France. Édouard au contraire nomme des ambassadeurs pour conclure avec le roi de France, une paix perpétuelle. Paix définitive de Paris. (1303, 20 mai.) Articles du traité de Paris. — La Guyenne est rendue. — Le roi d'Angleterre se reconnaît vassal du roi de France sans conditions. Mariage d'Édouard II avec Isabelle de France. — Il n'est plus question des Écossais. Lettre de Jean de Bayeul à Philippe le Bel. Les ambassadeurs écossais à Paris. Contrairement à ce que disent les historiens, Philippe le Bel n'abandonna pas complètement les Écossais. — Parallélisme des Flandres et de l'Ecosse dans leur rôle vis-à-vis de la France et de l'Angleterre.

Note sur la semonce et l'organisation des armées à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

Observation sur la bulle « Scimus fili te... » La bulle « Scimus fili te... » adressée par Boniface VIII à Édouard I<sup>er</sup>, le 27 juin 1299, à propos des affaires d'Écosse, a toujours été mal comprise parce qu'on s'en est tenu au préambule.

### TECOSSO. — LIVRE III. — CARDINES

RAPPORTS DE QUELQUES SEIGNEURS FRANCS-COMTOIS AVEC LA FRANCE, L'EMPIRE ET L'ANGLETERRE SOUS LE RÈGNE DE PHILIPPE LE BEL.

Caractère de la lutte entre la France et l'Allemagne

sur la frontière de l'Est, dans les « provinces françaises d'Empire ». Effacement, dans ces contrées à la fin du XIII° siècle, de l'autorité allemande qui n'est plus représentée que par les liens féodaux. — Cette lutte en Franche-Comté.

En 1289 Othon comte de Bourgogne refuse de reconnaître la suzeraineté de l'empereur. Rodolphe de Habsbourg envahit la Franche-Comté; Othon, soutenu par la noblesse française, résiste dans Besançon. Transaction: Othon reconnaîtra la suzeraineté de l'empereur. — Mais à peine l'empereur éloigné, le comte de Bourgogne se tourne vers le roi de France. Traités de 1291, 1292, 1295 par lesquels Jeanne de Bourgogne est fiancée à l'un des fils de France; Othon abdique, la comté de Bourgogne est placée sous l'administration du roi et demeurera à la maison de France. Othon reçoit 50.000 livres tournois et une pension annuelle de 30.000 livres.

A cette nouvelle la noblesse franc-comtoise se soulève. Il se forme une ligue contre le roi de France, composée des principaux seigneurs du pays (1295, 29 mars). Philippe fait envahir la comté, sème la division parmi la noblesse; les familles sont partagées entre le roi de France et les « confédérés ». — Guerre civile. — Le roi d'Angleterre soutient les confédérés par des subsides en argent (Traité du 2 août 1297). Entrevue de l'empereur d'Allemagne et des seigneurs ligués. Rodolphe leur promet des subsides en argent et met la commise sur la comté. — Alliance de Philippe le Bel et du duc de Bourgogne. Robert de Bourgogne est nommé par le roi de France gardien de la Comté.

Les confédérés de Bourgogne sont compris dans les trèves de Vyve-Saint-Bavon. Comme tous les belligérants ils envoient des représentants à Rome. Le roi de France les fait exclure de la sentence arbitrale. — Négociations à leur sujet, entre le roi de France et Albert d'Autriche.

— La paix intervenue entre la France, l'Empire et l'Angleterre affaiblit la ligue : Philippe IV lui porte le dernier coup en achetant l'un après l'autre les seigneurs confédérés.

Négociations au sujet de la Comté de Bourgogne entre Philippe le Bel et Henri VII. La Franche-Comté demeurera à la maison de France. Mais la maison de France la tiendra de l'Empire (traité du 17 juin 1310).

Pourquoi les princes suzerains et leurs peuples, dans ces luttes, inclinent vers la France, et la noblesse vers l'Empire.

Liste des prélats, seigneurs et personnages étrangers, achetés par Philippe le Bel.

### se LIVRE IV. ellemans noisney ent

### AFFAIRES DE TOUL

6.13180 dolerwin at (1285-1314). It is a vine find enough 6

Les villes libres dans les « provinces françaises d'Empire »: — l'empereur n'a plus d'autorité sur elles à la fin du XIII° siècle; le pouvoir est disputé par les évêques et les seigneurs laïcs auxquels résiste l'esprit municipal; interventions des rois de France: caractère opportuniste de la politique suivie par Philippe le Bel.

Toul: — La suzeraineté de l'empereur sur la ville de Toul est presque effacée. En 1281, Rodolphe de Hasbourg place lui-même la cité sous la garde du roi de France. — Droits de l'évêque et du chapitre. — Usurpations de l'université. — Les comtes de Toul: les comtes de Toul n'étaient que les vidames des évêques; avec le temps la charge devint héréditaire; en 1262 les évêques

de Toul recouvrent par un accord avec le duc de Lorraine le droit de nomination et destitution des comtes qu'ils avaient exercé; la charge tomba en 1303. — Interventions des ducs de Lorraine. — Philippe le Bel prétend avoir des droits sur l'évêché.

Luttes de « l'université » (corps des bourgeois) contre l'évêque et le chapitre : 1255-1285. — L'empereur place le comté de Toul sous la garde du duc de Lorraine (1286).

Différends du chapitre et du comte de Bar à propos de l'établissement d'une ville neuve et de la place de Liverdun. Le chapitre se rapproche du roi de France : traités de 1289 (9 mai) et 1291 (mai et 9 août.) par lesquels les biens du chapitre sis en deçà de la Meuse sont placés sous la garde du roi. La lutte soutenue contre le comte de Bar est la cause de cette démarche du chapitre.

Nouveaux soulèvements des bourgeois (1299). L'empereur place la ville sous la garde du duc de Lorraine. mais il est contraint d'annuler son acte devant le mauvais vouloir des bourgeois. - En 1300, les troubles renaissent avec une nouvelle violence. Jean de Sierk se démet de sa dignité d'évêque de Toul. L'université craignant les suites de ses actes se place sous la garde du roi de France (1300, novembre). — L'importance de cet acte a été exagérée: le traité ne semble pas avoir été pris au sérieux; quatre années plus tard (9 juillet 1304), l'université de Toul se met sous la garde du comte de Bar par un traité exactement semblable à celui qu'elle avait conclu avec le roi. - Energique intervention de Henri VII dans les affaires de Toul. — Le chapitre et le comte de Bar se réconcilient; aussitôt le chapitre reprend la garde des biens qu'il avait confiés au roi de France (1312, 2 décembre). Le comte de Bar au contraire venait de renouveler le traité conclu avec les bourgeois (1311, mai). Articles du traité.

Jusqu'à la fin de l'année 1300, accroissement de l'auto-

rité de Philippe le Bel sur l'évêché de Toul, puis affaiblissement de cette autorité.

L'importance des efforts faits par Philippe le Bel pour étendre son influence sur l'évêché de Toul a été exagérée, surtout par les historiens allemands. Le mouvement de rapprochement vers la France du chapitre et des bourgeois de Toul fut spontané.

### l'établissement d'une ville neuve et de la place de Liverdun. Le chapitre se r. Vp 3RVLL roi de France: traités

set slepped reg (thos 6 to iam) 1621 to (iam 6) 6821 ab seorid the estimate Conclusion. Stringed by smid

### -mo I (992) ale CHAPITRE PREMIER. ZUBOVIDON

CARACTÈRE DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE SOUS PHILIPPE LE BEL.

On ne saurait comparer, comme on l'a fait, la politique extérieure de Philippe le Bel, à la politique internationale moderne. — A la fin du XIII° siècle l'idée de patrie n'existe pas : le sens qu'on attache de nos jours au mot « nation » n'est pas même connu. — Le patriotisme national se développe pour la première fois en Flandre, sous la pression de l'étranger, après l'invasion et l'occupation françaises. — Les luttes soutenues par Philippe le Bel ont un caractère essentiellement féodal. La lutte de Gui de Dampierre contre le roi de France nous apparaît comme un grand procès féodal. — Les conquêtes ne sont pas des annexions : leur caractère superficiel.

### CHAPITRE II.

LES PLANS DE PHILIPPE LE BEL EN MATIÈRE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Philippe le Bel dirigea lui-même sa politique extérieure.

Le roi de France se dit l'héritier des rois mérovingiens, son but est de reconstituer l'ancien royaume mérovingien.

Les projets de monarchie universelle au XIII<sup>e</sup> siècle. Ils dérivent naturellement des traditions et de l'instruction de l'époque; ils ont exercé une influence sur Philippe le Bel. — Les projets de croisade adoptés par le roi. Leur sincérité.

Les desseins de Philippe sur la papauté : « s'emparer du pouvoir central de l'Église universelle et le diriger à son profit ». La violence de la lutte soutenue par Philippe le Bel contre la papauté a été exagérée.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Chaque élève publiera les positions de sa Thèse sous sa responsabilité personnelle.

(Règlement du 2 février 1866, art. 9.)